



17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

A2025-054

Le Maire de VICQ-SUR-MER

Vu la lettre en date du 10/06/2022 demande l'indication de l'alignement au droit de la parcelle A 430, Commune de VICQ SUR MER, voie communale « rue de la Croix des Pierres » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la voirie routière,

Vu le plan en date du 02/10/2024, de la SARL Cabinet DROUET, Géomètre-Expert,

ARRETE

Article 1^{er} : L'alignement de la voie communale « rue de la Croix des Pierres » au droit de la parcelle A 430 appartenant à Mme Brigitte BONHOMME est défini par les points 101-503 conformément au plan établi par la SARL Cabinet DROUET, Géomètre-Expert à VALOGNES en date du 2 octobre 2024.

Cet alignement correspond à la limite de propriété.

Article 2 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 : A défaut le propriétaire de la parcelle A 430 doit se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, il sera poursuivi pour contravention de voirie.

Fait à VICQ-SUR-MER, le 30/06/2025

Le Maire
Dominique HAUCHECORNE

